



LIC 002 2020 CHV

Aux :

- FMN
- CONU
- Conseil de Direction
- Directeurs de Commissions

Mies, le 05 décembre 2019

Licences pour Equipe 2020

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint les formulaires de commande pour les licences Equipe 2020.

Les Fédérations Nationales (FMN) peuvent offrir, à un prix majoré, des prestations supplémentaires à caractère national, à leurs détenteurs de licences équipe. Cependant, les FMN doivent également offrir la possibilité à ces équipes d'acquérir uniquement la licence FIM, sans les prestations additionnelles nationales, aux prix et conditions déterminés par la FIM. Les licences commandées par des FMN seront facturées à la fin de chaque mois aux Fédérations. Celles commandées par des particuliers ne seront émises qu'après réception du paiement des licences.

Nous vous remercions de compléter le formulaire approprié et de le retourner soit à votre Fédération Nationale, soit directement à l'Administration FIM, à l'adresse indiquée au bas des formulaires.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Jean-Paul GOMBEAUD
DIRECTEUR SPORTIF FIM

Damiano ZAMANA
DIRECTEUR DES SERVICE FIM

Annexes : Formulaires de commande licences Equipe



Courses sur Circuit (excepté Endurance)

EUR 248

no d'art. 62.100.41

La FIM établit une Licence pour Equipe permettant aux équipes d'engager des coureurs sous leurs noms, uniquement pour des manifestations (Courses sur Circuit, excepté Endurance) des Championnats du Monde et Prix FIM, conformément à l'article 70.2.4 du Code Sportif.

Equipe / Société :

Adresse (pour envoi de la licence) :

..... Pays :

Adresse de facturation :

..... Pays :

Nom de l'Equipe, maximum 35 caractères * :

* Ce nom figurera sur la Licence ainsi que sur tous les documents officiels de la FIM (incluant les listes de départ et résultats).

Personne de contact :..... Fonction :

E-mail :..... Téléphone :

Dans quel(s) Championnat(s) du Monde, Prix ou Coupe(s) FIM votre équipe est-elle engagée :

Nom(s) du/des coureur(s) sous contrat :.....

Conformément au Code Sportif FIM, le participant à une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou à une manifestation internationale exonère la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leur représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, direct ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou d'une manifestation internationale ou d'une séance d'entraînement en vue d'une telle manifestation.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour toute perte, dégât ou blessure à l'égard de tiers dont il est solidairement et conjointement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre les décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être **exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de Sport.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des Règlements FIM, du code Médical FIM, Code Ethique FIM et du Code Antidopage FIM et s'engage à s'y soumettre sans réserve.

Date :..... Nom :

Timbre de la Société ou FMN :

NB : Les licences FIM pour Equipe doivent être commandées auprès de l'Administration FIM avant le **30 avril de l'année en cours**. Dès l'obtention et la validation de votre commande, nous vous ferons parvenir les coordonnées bancaires afin de procéder au règlement. Les licences commandées seront émises et envoyées directement au titulaire de la licence, **exclusivement après réception du paiement**.

Ce formulaire peut être modifié. Les mises à jour seront publiées sur www.fim-live.com

Veuillez svp retourner ce formulaire par fax au (+41) 22 950 95 01 ou par courriel à licences@fim.ch



Motocross et SuperMoto

EUR 186

no d'art. 62.200.41

La FIM établit une Licence pour Equipe permettant aux équipes d'engager des coureurs sous leurs noms, uniquement pour des manifestations des Championnats du Monde et Prix FIM, conformément à l'article 70.2.4 du Code Sportif.

Chaque licence peut être délivrée avec un laissez-passer (voir notice annexée pour exceptions et instructions).

Equipe / Société :

Adresse du siège (pour envoi de la licence) :

..... Pays :

Adresse de facturation :

..... Pays :

Nom de l'Equipe, maximum 35 caractères * :

.....

* Ce nom figurera sur la Licence, le Laissez-passer ainsi que sur tous les documents officiels de la FIM (incluant les listes de départ et résultats).

Personne de contact :..... Fonction :

E-mail :..... Téléphone :

Dans quel(s) Championnat(s) du Monde, Prix ou Coupe(s) FIM votre équipe est-elle engagée :

.....

Nom(s) du/des coureur(s) sous contrat :.....

.....

.....

Conformément au Code Sportif FIM, le participant à une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou à une manifestation internationale exonère la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leur représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, direct ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou d'une manifestation internationale ou d'une séance d'entraînement en vue d'une telle manifestation.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour toute perte, dégât ou blessure à l'égard de tiers dont il est solidairement et conjointement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre les décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être **exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de Sport.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des Règlements FIM, du code Médical FIM, Code Ethique FIM et du Code Antidopage FIM et s'engage à s'y soumettre sans réserve.

Date :..... Nom :

Signature :.....

Timbre de la Société ou FMN :

NB : Les licences FIM pour Equipe doivent être commandées auprès de l'Administration FIM avant le **30 avril de l'année en cours**. Dès l'obtention et la validation de votre commande, nous vous ferons parvenir les coordonnées bancaires afin de procéder au règlement. Les licences commandées seront émises et envoyées directement au titulaire de la licence, **exclusivement après réception du paiement**.

Ce formulaire et annexes peuvent être modifiés. Les mises à jour seront publiées sur www.fim-live.com

Veuillez svp retourner ce formulaire par fax au (+41) 22 950 95 01 ou par courriel à licences@fim.ch



NOTICE POUR L'UTILISATION DES LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer FIM sont des laissez-passer permanents valables pour l'année en cours. Ils sont numérotés et portent le nom de l'équipe à laquelle ils ont été délivrés.

Tous les laissez-passer sont valables pour l'usage personnel des membres de l'équipe ou des personnes autorisées par celle-ci et donnent droit à l'accès aux zones réservées, telles que définies dans les annexes sportives respectives, et doivent permettre à leurs détenteurs d'accomplir leurs obligations professionnelles de manière efficace.

Le détenteur doit se conformer aux règlements de la FIM et aux décisions prises par le Jury International/Direction de Course. Tout abus entraînera le retrait immédiat des laissez-passer. En cas de difficulté dans l'accomplissement de sa mission, le détenteur doit s'adresser en premier lieu au Directeur de Course et, si nécessaire, au Président du Jury/Délégué FIM.

NOTA BENE : Les laissez-passer doivent être présentés à l'organisateur de la manifestation. Il est conseillé de prévenir à l'avance l'organisateur en mentionnant le numéro de la licence FIM afin de faciliter l'obtention des contremarques de l'organisateur avant la manifestation.

Les Laissez-Passer donnent droit à l'accès aux zones réservées au public.

Non inclus : les stands (la voie devant les stands) et le long du circuit.

Les Championnats suivants nécessitent des pièces d'identification spécifiques. Veuillez vous adresser directement à nos promoteurs ou à l'Administration FIM, selon les indications ci-dessous :

Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenues auprès de :

<u>CHAMPIONNATS DU MONDE FIM DE MOTOCROSS MXGP, MX2, FEMININ, JUNIOR ET MOTONEIGE ; COUPES DU MONDE FIM DE MOTOCROSS JUNIOR ET DE MOTONEIGE FEMININ ; FIM MOTOCROSS OF NATIONS</u>	YouthStream Contact : sportoffice@mxgp.com Website: www.mxgp.com/
<u>CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1GP FIM SUPERMOTO OF NATIONS</u>	XIEM Contact: Valentina Boccadolce vb@xiem.ch Phone: +39 329 4948292 Website: www.supermotos1.com
<u>CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTOCROSS SIDECAR</u>	APO-Multicam Contact: Martin Beňa martin.bena@apomulticam.cz Phone: +420736531312 Website: www.fimsidecarmotocross.com
<u>AMA SUPERCROSS, AN FIM WORLD CHAMPIONSHIP</u>	Feld MotorSports Contact: : Mike Muye mmuye@feldinc.com Office: +1 703-448-3689 / Mobile: +1 260-248-6836 Website : www.supercrosslive.com
<u>CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTOCROSS FREESTYLE FIM FREESTYLE OF NATIONS</u>	TBA



LICENCE POUR EQUIPE 2020

FORMULAIRE DE COMMANDE

Trial

EUR 124

no d'art. 62.300.41

La FIM établit une Licence pour Equipe permettant aux équipes d'engager des coureurs sous leurs noms, uniquement pour des manifestations des Championnats du Monde et Prix FIM, conformément à l'article 70.2.4 du Code Sportif.

Equipe / Société :

Adresse (pour envoi de la licence) :

..... Pays :

Adresse de facturation :

..... Pays :

Nom de l'Equipe, maximum 35 caractères * :

* Ce nom figurera sur la Licence, le Laissez-passer ainsi que sur tous les documents officiels de la FIM (incluant les listes de départ et résultats).

Personne de contact :..... Fonction :

E-mail :..... Téléphone :

Dans quel(s) Championnat(s) du Monde, Prix ou Coupe(s) FIM votre équipe est-elle engagée :

Nom(s) du/des coureur(s) sous contrat (Minimum 2 coureurs):

Conformément au Code Sportif FIM, le participant à une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou à une manifestation internationale exonère la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leur représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, direct ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou d'une manifestation internationale ou d'une séance d'entraînement en vue d'une telle manifestation.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour toute perte, dégât ou blessure à l'égard de tiers dont il est solidairement et conjointement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre les décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être **exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de Sport.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des Règlements FIM, du code Médical FIM, Code Ethique FIM et du Code Antidopage FIM et s'engage à s'y soumettre sans réserve.

Date :..... Nom :

Signature :.....
Timbre de la Société ou FMN :

NB : Les licences FIM pour Equipe doivent être commandées auprès de l'Administration FIM avant le **30 avril de l'année en cours**. Dès l'obtention et la validation de votre commande, nous vous ferons parvenir les coordonnées bancaires afin de procéder au règlement. Les licences commandées seront émises et envoyées directement au titulaire de la licence, **exclusivement après réception du paiement**.

Ce formulaire peut être modifié. Les mises à jour seront publiées sur www.fim-live.com

Veuillez svp retourner ce formulaire par fax au (+41) 22 950 95 01 ou par courriel à licences@fim.ch



Enduro / Superenduro

EUR 124

no d'art. 62.400.41

La FIM établit une Licence pour Equipe permettant aux équipes d'engager des coureurs sous leurs noms, uniquement pour des manifestations des Championnats du Monde et Prix FIM, conformément à l'article 70.2.4 du Code Sportif.

Chaque licence peut être délivrée avec un laissez-passer (voir notice annexée pour exceptions et instructions).

Equipe / Société :

Adresse (pour envoi de la licence) :

..... Pays :

Adresse de facturation :

..... Pays :

Nom de l'Equipe, maximum 35 caractères * :

* Ce nom figurera sur la Licence, le Laissez-passer ainsi que sur tous les documents officiels de la FIM (incluant les listes de départ et résultats).

Personne de contact :..... Fonction :

E-mail :..... Téléphone :

Dans quel(s) Championnat(s) du Monde, Prix ou Coupe(s) FIM votre équipe est-elle engagée :

Nom(s) du/des coureur(s) sous contrat :.....

Conformément au Code Sportif FIM, le participant à une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou à une manifestation internationale exonère la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leur représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, direct ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou d'une manifestation internationale ou d'une séance d'entraînement en vue d'une telle manifestation.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour toute perte, dégât ou blessure à l'égard de tiers dont il est solidairement et conjointement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre les décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être **exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de Sport.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des Règlements FIM, du code Médical FIM, Code Ethique FIM et du Code Antidopage FIM et s'engage à s'y soumettre sans réserve.

Date :..... Nom :

Signature :.....

Timbre de la Société ou FMN :

NB : Les licences FIM pour Equipe doivent être commandées auprès de l'Administration FIM avant le **30 avril de l'année en cours**. Dès l'obtention et la validation de votre commande, nous vous ferons parvenir les coordonnées bancaires afin de procéder au règlement. Les licences commandées seront émises et envoyées directement au titulaire de la licence, **exclusivement après réception du paiement**.

Ce formulaire et annexes peuvent être modifiés. Les mises à jour seront publiées sur www.fim-live.com

Veuillez svp retourner ce formulaire par fax au (+41) 22 950 95 01 ou par courriel à licences@fim.ch



NOTICE POUR L'UTILISATION DES LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer FIM sont des laissez-passer permanents valables pour l'année en cours. Ils sont numérotés et portent le nom de l'équipe à laquelle ils ont été délivrés.

Tous les laissez-passer sont valables pour l'usage personnel des membres de l'équipe ou des personnes autorisées par celle-ci et donnent droit à l'accès aux zones réservées, telles que définies dans les annexes sportives respectives, et doivent permettre à leurs détenteurs d'accomplir leurs obligations professionnelles de manière efficace.

Le détenteur doit se conformer aux règlements de la FIM et aux décisions prises par le Jury International/Direction de Course. Tout abus entraînera le retrait immédiat des laissez-passer. En cas de difficulté dans l'accomplissement de sa mission, le détenteur doit s'adresser en premier lieu au Directeur de Course et, si nécessaire, au Président du Jury.

NOTA BENE : Les laissez-passer doivent être présentés à l'organisateur de la manifestation. Il est conseillé de prévenir à l'avance l'organisateur en mentionnant le numéro de la licence FIM afin de faciliter l'obtention des contremarques de l'organisateur avant la manifestation.

Les Laissez-Passer donnent droit à l'accès aux zones réservées au public, ainsi qu'au parc des coureurs. Non inclus : les stands (la voie devant les stands) et le long du circuit.

Les Championnats suivants nécessitent des pièces d'identification spécifiques. Veuillez vous adresser directement à nos promoteurs ou à l'Administration FIM, selon les indications ci-dessous :

<u>CHAMPIONNATS DU MONDE FIM D'ENDURO GP, E1, E2, E3 ET JUNIOR</u>	Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenues auprès de : ABC Communications Tél. +33 5 65 45 76 14 ou www.enduro-abc.com
<u>CHAMPIONNAT DU MONDE FIM JEUNES ET COUPE DU MONDE FIM FEMININ D'ENDURO</u>	
<u>COUPE DU MONDE D'ENDURO OPEN</u>	
<u>CONCOURS INTERNATIONAL FIM DES SIX JOURS D'ENDURO</u>	Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenues auprès de : Fédération Internationale de Motocyclisme Tél. +41 22 950 95 00 ou www.fim-live.com
<u>CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERENDURO</u> <u>COUPES DU MONDE FIM DE SUPERENDURO JUNIOR / FEMININ</u>	Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenues auprès de : ABC Communications Tél. + 33 5 65 45 76 14 ou www.enduro-abc.com



LICENCE POUR EQUIPE 2020

FORMULAIRE DE COMMANDE

Rallyes Tout Terrain et Bajas

EUR 124

no d'art. 62.800.41

La FIM établit une Licence pour Equipe permettant aux équipes d'engager des coureurs sous leurs noms, uniquement pour des manifestations des Championnats du Monde et Prix FIM, conformément à l'article 70.2.4 du Code Sportif.

Chaque licence est peut être délivrée avec un laissez-passer (voir notice annexée pour exceptions et instructions).

Equipe / Société :

Adresse (pour envoi de la licence) :

..... Pays :

Adresse de facturation :

..... Pays :

Nom de l'Equipe, maximum 35 caractères * :

* Ce nom figurera sur la Licence, le Laissez-passer ainsi que sur tous les documents officiels de la FIM (incluant les listes de départ et résultats).

Personne de contact :..... Fonction :

E-mail :..... Téléphone :

Dans quel(s) Championnat(s) du Monde, Prix ou Coupe(s) FIM votre équipe est-elle engagée :

.....

Nom(s) du/des coureur(s) sous contrat :.....

.....
.....

Conformément au Code Sportif FIM, le participant à une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou à une manifestation internationale exonère la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leur représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, direct ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou d'une manifestation internationale ou d'une séance d'entraînement en vue d'une telle manifestation.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour toute perte, dégât ou blessure à l'égard de tiers dont il est solidairement et conjointement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre les décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être **exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de Sport.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des Règlements FIM, du code Médical FIM, Code Ethique FIM et du Code Antidopage FIM et s'engage à s'y soumettre sans réserve.

Date :..... Nom :

Signature :.....

Timbre de la Société ou FMN :

NB : Les licences FIM pour Equipe doivent être commandées auprès de l'Administration FIM avant le **30 avril de l'année en cours**. Dès l'obtention et la validation de votre commande, nous vous ferons parvenir les coordonnées bancaires afin de procéder au règlement. Les licences commandées seront émises et envoyées directement au titulaire de la licence, **exclusivement après réception du paiement**.

Ce formulaire et annexes peuvent être modifiés. Les mises à jour seront publiées sur www.fim-live.com

Veuillez svp retourner ce formulaire par fax au (+41) 22 950 95 01 ou par courriel à licences@fim.ch



Courses sur Pistes

EUR 372

no d'art. 62.500.41

La FIM établit une Licence pour Equipe permettant aux équipes d'engager des coureurs sous leurs noms, uniquement pour des manifestations des Championnats du Monde et Prix FIM, conformément à l'article 70.2.4 du Code Sportif.

Chaque licence peut être délivrée avec un laissez-passer (voir notice annexée pour exceptions et instructions).

Equipe / Société :

Adresse (pour envoi de la licence) :

..... Pays :

Adresse de facturation :

..... Pays :

Nom de l'Equipe, maximum 35 caractères * :

.....

* Ce nom figurera sur la Licence, le Laissez-passer ainsi que sur tous les documents officiels de la FIM (incluant les listes de départ et résultats).

Personne de contact :..... Fonction :

E-mail :..... Téléphone :

Dans quel(s) Championnat(s) du Monde, Prix ou Coupe(s) FIM votre équipe est-elle engagée :

.....

Nom(s) du/des coureur(s) sous contrat :.....

.....

.....

Conformément au Code Sportif FIM, le participant à une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou à une manifestation internationale exonère la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leur représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, direct ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou d'une manifestation internationale ou d'une séance d'entraînement en vue d'une telle manifestation.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour toute perte, dégât ou blessure à l'égard de tiers dont il est solidairement et conjointement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre les décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être **exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de Sport.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des Règlements FIM, du code Médical FIM, Code Ethique FIM et du Code Antidopage FIM et s'engage à s'y soumettre sans réserve.

Date :..... Nom :

Signature :.....

Timbre de la Société ou FMN :

NB : Les licences FIM pour Equipe doivent être commandées auprès de l'Administration FIM avant le **30 avril de l'année en cours**. Dès l'obtention et la validation de votre commande, nous vous ferons parvenir les coordonnées bancaires afin de procéder au règlement. Les licences commandées seront émises et envoyées directement au titulaire de la licence, **exclusivement après réception du paiement**.

Ce formulaire et annexes peuvent être modifiés. Les mises à jour seront publiées sur www.fim-live.com

Veuillez svp retourner ce formulaire par fax au (+41) 22 950 95 01 ou par courriel à licences@fim.ch



NOTICE POUR L'UTILISATION DES LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer FIM sont des laissez-passer permanents valables pour l'année en cours. Ils sont numérotés et portent le nom de l'équipe à laquelle ils ont été délivrés.

Tous les laissez-passer sont valables pour l'usage personnel des membres de l'équipe ou des personnes autorisées par celle-ci et donnent droit à l'accès aux zones réservées, telles que définies dans les annexes sportives respectives, et doivent permettre à leurs détenteurs d'accomplir leurs obligations professionnelles de manière efficace.

Le détenteur doit se conformer aux règlements de la FIM et aux décisions prises par le Jury International/Direction de Course. Tout abus entraînera le retrait immédiat des laissez-passer. En cas de difficulté dans l'accomplissement de sa mission, le détenteur doit s'adresser en premier lieu au Directeur de Course et, si nécessaire, au Président du Jury.

NOTA BENE : Les laissez-passer doivent être présentés à l'organisateur de la manifestation. Il est conseillé de prévenir à l'avance l'organisateur en mentionnant le numéro de la licence FIM afin de faciliter l'obtention des contremarques de l'organisateur avant la manifestation.

Les Laissez-Passer donnent droit à l'accès aux zones réservées au public, ainsi qu'au parc des coureurs.

Les Championnats suivants nécessitent des pièces d'identification spécifiques. Veuillez vous adresser directement à nos promoteurs ou à l'Administration FIM, selon les indications ci-dessous :

<u>CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES GRANDS PRIX DE SPEEDWAY ET SPEEDWAY DES NATIONS</u>	Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenus auprès de : BSI Speedway Tél +44 208 233 5300 ou www.speedwaygp.com
<u>CHAMPIONNAT DU MONDE DE SPEEDWAY DES MOINS DE 21 ANS</u> <u>CHAMPIONNAT DU MONDE DE SPEEDWAY JUNIOR</u>	Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenus auprès de : One Sport Jan Konikiewicz j.konikiewicz@onesport.eu
<u>CHAMPIONNATS DU MONDE FIM DE COURSES SUR GLACE ET DE COURSES SUR GLACE DES NATIONS , LONG TRACK ET LONG TRACK DES NATIONS</u>	Les Laissez-Passer donnent droit à l'accès aux zones réservées au public, à l'exception des places numérotées. Occasionnellement, les Laissez-Passer donnent également accès au parc des coureurs, mais uniquement si la place est suffisante. Un paragraphe spécifique dans le Règlement Particulier de chaque manifestation indiquera si l'accès au parc des coureurs est autorisé ou non. Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenues auprès de : Fédération Internationale de Motocyclisme, Lydia Robin lydia.robin@fim.ch
<u>CHAMPIONNAT DU MONDE DE FLAT TRACK</u>	Les Laissez-Passer donnent droit à l'accès aux zones réservées au public, à l'exception des places numérotées. Occasionnellement, les Laissez-Passer donnent également accès au parc des coureurs, mais uniquement si la place est suffisante. Un paragraphe spécifique dans le Règlement Particulier de chaque manifestation indiquera si l'accès au parc des coureurs est autorisé ou non. Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenues auprès de : Fédération Internationale de Motocyclisme, Lydia Robin lydia.robin@fim.ch
<u>COUPE DU MONDE LONG TRACK JUNIOR</u> <u>TROPHEE D'OR DE SPEEDWAY JUNIOR</u> <u>TROPHEE D'OR DE TRACK RACING JUNIOR</u>	Les Laissez-Passer donnent droit à l'accès aux zones réservées au public, à l'exception des places numérotées. Occasionnellement, les Laissez-Passer donnent également accès au parc des coureurs, mais uniquement si la place est suffisante. Un paragraphe spécifique dans le Règlement Particulier de chaque manifestation indiquera si l'accès au parc des coureurs est autorisé ou non. Les informations pour ces Laissez-Passer spécifiques peuvent être obtenues auprès de : Fédération Internationale de Motocyclisme, Lydia Robin lydia.robin@fim.ch



E-Bike

EUR 186

no d'art. 62.770.41

La FIM établit une Licence pour Equipe permettant aux équipes d'engager des coureurs sous leurs noms, uniquement pour des manifestations (E-Bike) des Championnats du Monde et Prix FIM, conformément à l'article 70.2.4 du Code Sportif.

Equipe / Société :

Adresse (pour envoi de la licence) :

..... Pays :

Adresse de facturation :

..... Pays :

Nom de l'Equipe, maximum 35 caractères * :

* Ce nom figurera sur la Licence ainsi que sur tous les documents officiels de la FIM (incluant les listes de départ et résultats).

Personne de contact :..... Fonction :

E-mail :..... Téléphone :

Dans quel(s) Championnat(s) du Monde, Prix ou Coupe(s) FIM votre équipe est-elle engagée :

Nom(s) du/des coureur(s) sous contrat :.....

Conformément au Code Sportif FIM, le participant à une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou à une manifestation internationale exonère la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leur représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, direct ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'une manifestation de Championnat ou de Prix FIM ou d'une manifestation internationale ou d'une séance d'entraînement en vue d'une telle manifestation.

En outre, le participant s'engage à relever et à garantir la FIM, la FMNR, la CONU, les promoteurs contractés par la FIM, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires et employés, de toute responsabilité pour toute perte, dégât ou blessure à l'égard de tiers dont il est solidairement et conjointement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre les décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être **exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de Sport.

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance des Règlements FIM, du code Médical FIM, Code Ethique FIM et du Code Antidopage FIM et s'engage à s'y soumettre sans réserve.

Date :..... Nom : Signature :.....

Timbre de la Société ou FMN :

NB : Les licences FIM pour Equipe doivent être commandées auprès de l'Administration FIM avant le **30 avril de l'année en cours**. Dès l'obtention et la validation de votre commande, nous vous ferons parvenir les coordonnées bancaires afin de procéder au règlement. Les licences commandées seront émises et envoyées directement au titulaire de la licence, **exclusivement après réception du paiement**.

Ce formulaire peut être modifié. Les mises à jour seront publiées sur www.fim-live.com

Veuillez svp retourner ce formulaire par fax au (+41) 22 950 95 01 ou par courriel à licences@fim.ch